



**PREAVIS
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

**PREAVIS MUNICIPAL N° 3/2023
RELATIF AU REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA SALLE DE GYM -
DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE DE CHF 14'300.-**

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 20 juin 2023
Délégué de la Municipalité : Monsieur Pierre-Frédéric Guex**

**MADAME LA PRESIDENTE,
MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS,**

1. HISTORIQUE

Lors de la séance du conseil municipal de Buchillon le 15 mars 2022, le préavis municipal N° 2/2022 a été présenté.

Ce préavis, portant sur un crédit de CHF 63'000.-, a été accepté incluant un amendement qui proposait de :

- a) remplacer les plaques de granit par du bois
- b) maintenir un éclairage indirect

Le préavis ainsi amendé a été accepté par 26 voix et une abstention. Le conseil communal a donc décidé :

1. d'adopter le préavis tel qu'amendé ;
2. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux relatifs au réaménagement de la place de la salle de gymnastique ;
3. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 63'000.- pour réaliser ses travaux ;
4. d'autoriser la Municipalité à adjudger jusqu'à concurrence du montant annoncé ;
5. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement au moyen de la trésorerie courante ;
6. d'amortir en puisant sur le fonds de réserve générale.

Dans la discussion qui a précédé le vote, il a été rappelé qu'en mai 2019, une offre de CHF 78'000.- avait été reçue concernant la réfection des bancs en bois. Monsieur Pierre-Frédéric Guex avait précisé à cette occasion que le remplacement du granit par du bois engendrerait probablement un coût plus élevé.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet reste identique à celui présenté en mars 2022, si ce n'est que les bancs prévus en granit seront remplacés par des bancs en bois.

3. ASPECT FINANCIER

Après avoir récemment réactivé les offres concernant ces travaux, avec les changements prévus, le budget actuel se présente ainsi :

Electricité :	CHF 5'300.—
Génie Civil :	CHF 24'000.—
Menuiserie :	CHF 28'000.—
Paysagiste :	<u>CHF 10'000.—</u>
Sous-total :	CHF 67'300.—

Divers et imprévus (15%) : CHF 10'000.—

SOIT UN TOTAL DE **CHF 77'300.—**

4. CONCLUSIONS

Pour les raisons évoquées ci-dessus, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BUCHILLON

- vu le préavis municipal N° 3/2023
- ouï le rapport de la commission des finances
- ouï le rapport de la Commission ad hoc
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'adopter le préavis 3/2023 tel que présenté ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 14'300.- pour réaliser ces travaux ;
3. d'autoriser la Municipalité à adjudger jusqu'à concurrence du montant de CHF 77'300.- ;
4. d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement au moyen de la trésorerie courante ;
5. d'amortir en puisant sur le fonds de réserve général.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 24 avril 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Claudine Gerardi



La Secrétaire



Eliane Roch